



30/09/2024

Fonds d'Epargne Salariale

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

RAPPORT ANNUEL

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Sommaire

Pages

Informations concernant les placements et la gestion	3
Politique d'investissement	4
Informations réglementaires	12
Certification du Commissaire aux comptes	19
Comptes annuels	24
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Compte de résultat	26
Annexe des comptes annuels	28
Informations générales	28
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	36
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	38
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	43
Inventaire des actifs et passifs	49
Annexe(s)	75
Informations concernant les placements et la gestion	75
Information SFDR	81
Rapport annuel de l'OPC Maître	91

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Informations concernant les placements et la gestion

Société de gestion

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT – 25 rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK – 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS – 6 place de la Pyramide, TSA 20303, 92030 La Défense Cedex.

Politique d'investissement

Octobre 2023

Ce mois d'octobre a été marqué d'une part par le retour des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, à la suite des événements dramatiques du 7 octobre. Aux Etats-Unis, les indices de surprises économiques qui demeurent sur des niveaux élevés ont continué de progresser tout au long du mois. Les enquêtes de conjoncture du secteur manufacturier ont surpris favorablement en se rapprochant du territoire d'expansion, tandis que les données dures sont venues confirmer le scénario de reprise du cycle industriel. Enfin, 82% des entreprises du S&P 500 ont publié des résultats au troisième trimestre supérieurs aux attentes. En Europe, les indicateurs économiques ont continué de se redresser depuis leurs points bas de juillet. Les indicateurs de confiance publiés par la Commission Européenne, la production industrielle ou les enquêtes de conjoncture sont tous ressortis au-dessus des attentes du consensus. Dans cet environnement de fort resserrement des conditions financières depuis le mois de septembre, les deux principales banques centrales ont maintenu leurs taux directeurs inchangés, tout en soulignant une balance des risques désormais plus équilibrée. Ces décisions ont entraîné un fort rebond des marchés d'actions sur la dernière semaine du mois, ainsi qu'un repli notable des taux longs.

Ainsi sur le mois d'octobre les marchés actions sont en repli. Le S&P500 est en baisse de 2.10% en usd, le Nikkei cède 3.14%, et le stoxx 600 est à -3.62%. Le MSCI Emerging Markets sous-performe avec -3.89%. Du côté des obligations, le 10 ans allemand termine le mois à 2.80% soit un tassement de 4 pdb tandis que le 10 ans us progresse de 36pdb pour atteindre 4.93%. Le crédit non spéculatif progresse de 0.41% en zone euro mais cède 1.81% aux US. Le crédit haut rendement est en repli de 0.25% en zone euro et de 1.22% aux US. Le dollar est stable contre l'euro à 1.0575.

Notre fonds affiche une performance inférieure à son indice de référence en raison de la surexposition aux actions. Au cours du mois nous avons profité de la baisse des marchés pour renforcer nos expositions aux actions américaines et japonaises. Sur la partie obligataire la sensibilité du fonds est en ligne avec celle de son indice de référence. Nous avons maintenu notre surexposition au crédit d'entreprises de bonne qualité libellé en euros tout comme notre diversification sur les obligations à haut rendement libellées en euros.

Novembre 2023

Le mois de novembre s'est inscrit dans la continuité des derniers jours du mois précédent. La détente des conditions financières s'est poursuivie et s'est même amplifiée au fil des publications. Aux Etats-Unis, les principales déceptions sont venues de l'enquête ISM, aussi bien pour le secteur manufacturier que pour celui des services, et de l'enquête NAHB réalisée auprès des promoteurs immobiliers, pointant vers un ralentissement de l'activité plus fort qu'anticipée. Les chiffres d'inflation, aussi bien aux Etats-Unis qu'en Europe, ont également surpris les analystes en ressortant inférieurs aux attentes, qu'il s'agisse de l'inflation sous-jacente ou de celle totale. Les marchés ont accueilli tous ces développements très favorablement en spéculant sur une sortie plus rapide que prévue des politiques monétaires restrictives.

Ainsi sur le mois de novembre les marchés actions sont en très forte hausse. Le S&P500 bondi de 9.13%, le Nikkei de 8.52% et le Stoxx 600 de 6.62%. Le MSCI Emerging Markets rebondi également très nettement avec +8.00% en usd. Du côté des obligations, le 10 ans allemand termine le mois à 2.44% soit une détente de 36 pdb tandis que le 10 ans US baisse de 60pdb pour atteindre 4.33%. Le crédit non spéculatif progresse de 2.30% en zone euro et de 5.64% aux US. Le crédit haut rendement affiche une performance positive de 2.86% en zone euro et de 4.55% aux US. Le dollar se déprécie de 2.96% contre l'euro à 1.0888.

Notre fonds progresse fortement sur novembre. Au tout début du mois, nous avons renforcé notre surexposition aux actions américaines avant de prendre partiellement nos profits en fin de période. Nous avons notamment soldé nos expositions aux petites et moyennes capitalisations américaines. Du côté des actifs obligataires, la diversification sur les obligations à haut rendement libellées en euros a été réduite d'un tiers en fin de période au profit du monétaire.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Décembre 2023

La perte de vitesse des indices de surprises économiques au cours du dernier mois a été compensée par la décélération de l'inflation, le recul des prix de l'énergie et un fort assouplissement des conditions financières. Aux Etats-Unis, les enquêtes d'activité du secteur manufacturier ont déçu, tout comme les volumes des ventes (consommation discrétionnaire, immobilier) qui attestent d'une demande moins forte qu'à l'été. Toutefois, le rééquilibrage (lent) du marché du travail et l'ajustement (plus rapide) de l'inflation conduisent à la restauration du pouvoir d'achat du consommateur, et à un regain de confiance manifeste au regard des différents baromètres de sentiment (Conference board, Michigan). Par ailleurs, certains indicateurs avancés de l'activité (MNI Chicago, nouvelles commandes de l'ISM) sont très encourageants. Lors de leurs dernières réunions de politique monétaire de l'année, la Fed et la BCE ont maintenu leurs taux directeurs inchangés. Le discours nettement plus accommodant de la première a encore renforcé les spéculations autour d'un pivot dès le mois de mars 2024, ainsi que l'appétit au risque des investisseurs.

Dans ce contexte, les marchés d'actions affichent des progressions notables mais disparates sur le mois. Le S&P500 progresse de 4.53%, le Stoxx 600 de 3.84% tandis que le Nikkei est stable avec +0.04%. Le MSCI Emerging Markets est en hausse de 3.91% en usd. Du côté des obligations, le 10 ans allemand termine le mois à 2.02% soit une détente de 42 pdb, le 10 ans US baisse quant à lui de 45pdb pour atteindre 3.88%. Le crédit non spéculatif progresse de 2.76% en zone euro et de 4.04% aux US. Le crédit haut rendement affiche une performance positive de 2.90% en zone euro et de 3.69% aux US. Le dollar se déprécie de 1.39% contre l'euro à 1.1039.

Notre fonds progresse de nouveau fortement sur le mois de décembre mais affiche néanmoins une performance inférieure à son indice de référence. Nous avons poursuivi les prises de profits sur les actions en réduisant nos expositions aux actions américaines et japonaises tout en conservant une surexposition par rapport à l'indice. Sur la partie obligataire nous avons maintenu une position légèrement sous-sensible tout au long du mois de décembre. Nous avons par ailleurs profité d'un important mouvement de passif pour augmenter nos expositions au crédit d'entreprises de bonne qualité de la zone euro.

Janvier 2024

La forte détente des conditions financières, en cours depuis la fin du mois d'octobre, se diffuse à l'économie réelle, principalement aux Etats-Unis, à travers le canal du crédit (consommation, immobilier) et celui de la confiance (ménages, petites et moyennes entreprises). D'autres facteurs de soutien persistent ou gagnent en intensité, comme le regain de pouvoir d'achat et le restockage par les entreprises. Cette bonne santé de la première économie du monde est à la fois confirmée par la forte croissance du dernier trimestre de 2023 (+3.3% en rythme annualisé), par les bonnes surprises enregistrées dans les enquêtes auprès des directeurs d'achat, et par le rythme encore soutenu des créations d'emploi. La banque fédérale a ainsi maintenu ses taux directeurs inchangés, tout en douchant les anticipations du marché sur une première baisse en mars. En effet, les progrès enregistrés ces six derniers mois sur le front de la désinflation doivent être confirmés dans le temps.

Dans ce contexte, les marchés d'actions évoluent en ordre dispersé sur le mois. Le Nikkei affiche un bond de 8.44% et le S&P500 progresse de 1.59%, talonné par le Stoxx 600 avec 1.46%. Les marchés émergents sous-performent très nettement avec -4.64% en usd. Du côté des obligations, le 10 ans allemand termine le mois à 2.16% soit une tension de 14 pdb après avoir touché les 2.35% en cours de mois, le 10 ans US ne se tend quant à lui que de 3 pdb à 3.91% mais a évolué jusqu'à 4.17% au cours du mois. Le crédit non spéculatif progresse de 0.10% en zone euro et de 0.16% aux US. Le crédit haut rendement affiche une performance positive de 0.84% en zone euro et de 0.04% aux US. Le dollar s'apprécie de 2.0% contre l'euro à 1.0818.

Notre fonds affiche une performance en ligne avec son indice de référence sur le mois. L'exposition aux marchés d'actions a été maintenue au-dessus de 50%, via les thématiques de la technologie américaine, de la santé, de l'énergie et de l'immobilier. Sur la partie obligataire nous avons conservé un positionnement sous-sensible et une diversification de l'ordre de 5% sur les obligations d'entreprises à haut rendement libellées en euros.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Février 2024

Au cours de ce mois, les indices de surprises économiques ont accéléré leur tendance haussière sur toutes les grandes zones. Aux Etats-Unis, les enquêtes d'activité du secteur manufacturier ont surpris favorablement. La confiance du consommateur reste bien orientée, notamment sur la composante prospective. Les revenus réels sont au plus haut depuis trois ans, et les créations d'emploi ne cessent de battre le consensus. Le fort rebond de la productivité réduit l'impact des revalorisations salariales sur les marges des entreprises. Enfin, les déceptions sur l'activité des services ou sur les données dures viennent tempérer des publications d'inflation un peu au-dessus des attentes, dans un contexte où les conditions financières restent remarquablement stables depuis deux mois. En Europe, la tendance à l'amélioration se confirme également, surtout dans les pays du sud de l'Europe. En Chine, les autorités tentent de juguler les effets de la crise immobilière en agissant sur différents leviers comme les marchés de capitaux, la réglementation ou la politique monétaire.

Dans ce contexte, les marchés d'actions s'affichent en nette progression. Le Nikkei poursuit sur sa tendance fortement haussière avec +7.99% suivi par le S&P500 avec +5.34%. Les marchés émergents, représentés par le MSCI Emerging Markets, sont en hausse de 4.76% en usd, le Stoxx 600 ferme la marche avec +1.98%. Du côté des obligations, le 10 ans allemand termine le mois à 2.41% soit une tension de 25 pdb tandis que le 10 ans US ne se tend quant à lui que 34 pdb à 4.25%. Le crédit non spéculatif est en repli de 0.89% en zone euro et de 1.40% aux US. Le crédit haut rendement affiche une performance positive de 0.35% en zone euro et de 0.30% aux US. Le dollar s'apprécie très légèrement de 0.12% contre l'euro à 1.0805.

Notre fonds progresse sur le mois mais moins que son indice de référence. Concernant la poche actions nous avons augmenté nos expositions à trois des quatre thématiques en portefeuille : technologie, foncières et santé tout en maintenant nos expositions à l'énergie. Sur la partie obligataire nous avons renforcé notre surexposition au crédit non spéculatif en zone euro ainsi que notre diversification sur les obligations à haut rendement également en zone euro. Nous restons légèrement sous-pondérés sur la sensibilité aux taux d'intérêt.

Mars 2024

L'amélioration des perspectives de croissance, d'abord principalement concentrée aux Etats-Unis, trouve à présent de l'écho au sein des principales zones économiques. Aux Etats-Unis, la probabilité de la reprise industrielle se renforce avec la convergence des enquêtes ISM et S&P Global en mars, une première depuis septembre 2022. Dans le même temps, la Fed a également révisé à la hausse ses perspectives de croissance, sans pour autant toucher à l'enveloppe des baisses de taux envisagées pour cette année. En Europe, le secteur industriel allemand est toujours à la peine, mais les indicateurs avancés du cycle poursuivent leur rebond entamé en décembre dernier, tandis que les secteurs des services confirment leur retour en territoire d'expansion. L'agrégat monétaire M3 continue de progresser. En Chine, les exportations, la production industrielle et les investissements fixes se redressent.

Dans ce contexte, les marchés d'actions ont délivré des performances robustes, tirés par les segments les plus sensibles au cycle économique. En particulier, les valeurs décotées (+6.2%) et cycliques (+4.9%) de la zone Euro, les actions coréennes (+4.8%), ou encore celles de l'Eurostoxx (+4.5%) et du Topix (+4.1%) ont surperformé le marché américain et les grandes capitalisations (+3.0%), ainsi que les valeurs de qualité (+2.6%) et de croissance (+1.8%). Au sein des marchés obligataires, le ton plus conciliant des banquiers centraux a soutenu la baisse des rendements : les obligations de longue échéance (+1.8%) et les obligations d'entreprise (+1.2%) ont surperformé l'indice générique de la zone Euro (+1.1%), ainsi que les obligations de maturités courtes ou intermédiaires (+0.7%).

Notre fonds affiche une performance supérieure à son indice de référence sur mars, principalement grâce à la surexposition aux actions. Au cours du mois nous avons marginalement renforcé les actions technologiques américaines et réduit notre exposition au secteur de la santé.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Avril 2024

L'inflation est restée omniprésente aux Etats-Unis sur le mois d'avril avec la publication d'un IPC Core à +3.8% sur un an et des créations d'emplois non agricoles à +303K, nettement supérieures aux attentes. La productivité, dont le marché attend beaucoup pour contrebalancer les hausses de salaires, a de plus marqué le pas. Côté activité en revanche les chiffres sont ressortis en dessous des attentes avec un PIB du premier trimestre en progression de 1.6% contre 2.5% anticipés. La situation en zone euro est moins tendue sur le front de l'inflation avec un IPC poursuivant son reflux à +2.4% (2.5% attendus). En fin de mois les indices PMI (Services et Composite) surprennent positivement tandis que le manufacturier reste mal orienté. La BCE devrait ainsi procéder à une première baisse de taux au mois de juin. Les discours des membres du FOMC sont plus hétérogènes, si la date de la première baisse de taux de la FED reste floue, l'institution a néanmoins annoncé le ralentissement du rythme du dégonflement de son bilan à partir de juin. A noter par ailleurs en fin de période l'intervention des autorités japonaises sur le marché afin de défendre le Yen.

Dans ce contexte, les marchés d'actions développés ont délivré des performances négatives, le Nikkei baisse le plus fortement -4.86% suivi par le S&P500 -4.08%. L'Europe résiste mieux avec -0.80%. Les marchés émergents s'affichent en hausse +0.45% tirés par la Chine +6.6% en usd. Du côté des obligations, le 10 ans allemand termine le mois à 2.58% soit une tension de 28 pdb tandis que le 10 ans US se tend quant à lui de 48 pdb à 4.68%. Le crédit non spéculatif est en repli de 0.82% en zone euro et de 2.30% aux US. Le crédit haut rendement est stable en zone euro mais cède 0.96% aux US. Le dollar s'apprécie de 1.15% contre l'euro. Notre fonds affiche une performance en ligne avec son indice de référence. Si la surexposition aux actions a été couteuse, cette dernière a été compensée par la sous-sensibilité obligataire et par la détention de dollar us. En début de mois nous avons cédé nos expositions aux secteurs de l'immobilier et de la santé. Nous avons renforcé à la marge nos expositions aux actions et au crédit d'entreprises de bonne qualité sur la seconde quinzaine du mois.

Mai 2024

Dans le prolongement d'avril, l'ensemble des indices de surprises affichent des baisses plus ou moins prononcées au cours du mois de mai. Aux Etats-Unis, les surprises sur la croissance sont négatives, comme le montrent les enquêtes sur le secteur manufacturier ou la confiance du consommateur, tandis que les tensions sur les prix persistent. Le marché du travail illustre bien ce jeu de forces contraires : d'un côté, l'excès d'offre a surpris à la baisse, tout comme les créations d'emploi, tandis que la baisse inattendue de la productivité au premier trimestre a fait bondir le coût unitaire du travail. Le durcissement des conditions financières, observé le mois passé, s'est largement résorbé à la faveur du dernier FOMC. La décision de ralentir le rythme du QT dès le mois de juin, et le maintien d'un biais baissier, sous réserve d'une dégradation inattendue du marché du travail ou d'une convergence plus sûre de l'inflation vers la cible, ont rassuré les marchés. En Europe, l'indice de surprises a mieux tenu, grâce aux enquêtes d'activité qui confirment le retour de la zone en territoire d'expansion, notamment dans le secteur manufacturier. En Chine, les investisseurs anticipent la mise en œuvre de mesures significatives de la PBoC, dans la lignée des déclarations de janvier. Dans ce contexte, les marchés d'actions développés ont délivré des performances positives, le S&P 500 surperforme avec +4.96%, le Stoxx 600 est à +3.54% et l'Euro Stoxx 50 est à +2.42%, les marchés émergents sont en hausse de 0.57% en usd tandis que le Japon ne progresse que très modestement avec +0.21%. Du côté des obligations, le 10 ans allemand termine le mois à 2.66% soit une tension de 8 pdb tandis que le 10 ans US se détend quant à lui de 18 pdb à 4.50%. Le crédit non spéculatif est en progression de 0.24% en zone euro et de 1.85% aux US. Le crédit haut rendement progresse de 0.96% en zone euro et de 1.13% aux US. Le dollar se déprécie de 1.71% contre l'euro.

Notre fonds affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence sur le mois de mai. La surexposition aux actions a contribué positivement tout comme la sous-sensibilité obligataire. Nous avons accompagné le rebond des marchés actions en renforçant notamment les actions américaines et la thématique de la technologie qui bénéficient du momentum le plus élevé. A contrario nous avons pris acte de l'essoufflement de la thématique de l'énergie et avons réduit notre exposition. Sur la partie obligataire nous avons partiellement pris nos profits sur la diversification sur les obligations à haut rendement libellées en euros, les rendements offerts sur la classe d'actifs ayant nettement diminué depuis le début de l'année. Nous avons également pris des profits sur la sous-sensibilité obligataire via l'achat de futures sur les obligations allemandes à 5 ans et à 10 ans.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Juin 2024

Le mois de juin a vu la plupart des indices de surprises économiques fléchir (à l'exception du Japon). Aux Etats-Unis, ce sont surtout les chiffres de l'emploi qui déçoivent, justifiant des conditions financières plus accommodantes, tandis que les services continuent de surprendre favorablement, tout comme les données dures liées à la reprise industrielle. En Europe, les enquêtes d'activité en Allemagne et en France ressortent nettement sous les attentes, alors même que le risque politique en France fait peser une forte incertitude sur la soutenabilité de sa dette et sur l'orientation prochaine de sa politique économique. Ailleurs, les autorités chinoises multiplient les initiatives pour enrayer la crise immobilière, tandis que la reconduction des principaux postes clés du cabinet de Modi en Inde a rassuré les marchés.

Dans ce contexte, les marchés d'actions ont enregistré des performances disparates : les valeurs Indiennes ou coréennes (+8%), celles de croissance américaines (+7%), le segment de la technologie aux Etats-Unis (+6.5%) ou encore les marchés émergents (+5.3%) ont surperformé l'indice des actions globales (+3.3%), tandis que les marchés européens (de -4.5% à 0%) ont souffert de la baisse des actions françaises. Sur le marché obligataire, ce sont surtout les obligations du trésor américain de longue échéance (+1.7%) qui ont joué leur rôle de valeur refuge, tandis que l'indice générique de la zone Euro affiche une performance modeste (+0.3%), tiré surtout par les obligations d'entreprises de qualité (+0.7%).

Notre fonds affiche une performance supérieure à celle de son indice de référence sur le mois de juin. Nous avons bénéficié de notre surexposition aux actions américaines et notamment à la thématique de la technologie. Au cours du mois, sur la partie actions, nous avons pris des profits sur notre surexposition à la zone Euro/Europe et avons introduit une diversification sur les actions émergentes. Sur la partie obligataire, nous sommes revenus à la neutralité sur les obligations d'entreprises de bonne qualité et avons très nettement réduit notre diversification sur les obligations d'entreprises à haut rendement dans un contexte de remontée des incertitudes en zone euro.

Juillet 2024

Les publications du mois de juillet ont dans l'ensemble réservé des surprises négatives sur les perspectives de croissance. Aux Etats-Unis, les déceptions sont venues du secteur manufacturier, du marché du travail et de la confiance du consommateur, tandis que la croissance du second trimestre est ressortie au-dessus des attentes. Pour la première fois depuis de longs mois, les surprises ont également été négatives du côté des prix : la progression de l'indice des prix à la consommation aux Etats-Unis est ressortie sous les attentes. En Europe, les enquêtes d'activité en Allemagne et en France ont particulièrement déçu, tout comme l'indicateur de confiance des investisseurs dans l'économie de la zone Euro qui recule fortement en juillet. Au Japon, l'indice de surprises s'est quant à lui fortement redressé au cours du mois, bénéficiant des bons chiffres des profits des entreprises, de la progression nominale ou réelle des salaires ou encore des commandes de machines-outils. Enfin, les deux principales banques centrales ont maintenu leurs taux directeurs inchangés, tout en ouvrant la voie à de possibles baisses de taux en septembre.

Dans ce contexte, les indices obligataires ont fortement progressé (+2%), tirés par les emprunts d'état de longue échéance aux Etats-Unis et en Europe (+3.5%), tandis que la progression des obligations privées (+1.5%) a été freinée par la remontée des primes de crédit. Sur les marchés d'actions, les indices génériques progressent légèrement dans un contexte de forte rotation des valeurs de croissance (-1% à -2%) vers les segments les plus sensibles aux taux comme les petites et moyennes capitalisations (+7% à +10%), ou vers les valeurs les plus défensives (+3.0%). Le yen (+6%), le franc suisse (+1%) et le sterling (+0.5%) s'apprécient contre l'euro, tandis que le dollar se replie face à l'ensemble des devises (-1.7%).

Notre fonds affiche une performance inférieure à celle de son indice de référence sur le mois de juillet. Nous avons souffert de notre surexposition actions concentrée sur les US et dans une moindre mesure sur le Japon. Du côté des thématiques en portefeuille, la technologie et l'énergie ont toutes deux coûté. En termes de mouvements nous avons pris des profits sur la première quinzaine du mois du mois en écrétant nos positions longues sur le nasdaq et sur le S&P500. En parallèle nous avons augmenté notre sensibilité aux taux d'intérêts pour nous placer en sursensibilité par rapport à l'indice de référence via des achats de futures de taux allemand sur les maturités 5 et 10 ans ainsi que sur les futures de taux 10 ans US.

Août 2024

Née au mois de juillet d'un trop plein d'incertitude : solidité de l'économie américaine, renoncement de Joe Biden, dynamique bénéficiaire des entreprises, l'aversion au risque a atteint son paroxysme début août. En effet la hausse surprise par la Boj de son taux directeur à 0.25% a entraîné un déboucement désordonné du carry trade sur le yen, déclenchant une forte hausse de la devise japonaise, une chute brutale des actions japonaises et une envolée du VIX atteignant un niveau de 60 le 5 août, seulement connu pendant la crise du covid et la grande crise financière de 2008. Les marchés d'actions globales ont ainsi fortement corrigé sur les premiers jours du mois, la baisse étant exacerbée par un contexte de faible liquidité typique de la période estivale. Cependant, les craintes de voir l'économie américaine entrer en récession se sont apaisées au cours du mois sous l'effet de publications macroéconomiques plus encourageantes (PMI flash ressortant à 54.1 contre un consensus à 54.2, croissance du PIB de 3.0% au T2 contre 2.8% précédemment estimé, indice de confiance des consommateurs rebondissant à 103.3). La déclaration de la Boj selon laquelle une nouvelle hausse de taux était exclue tant que les marchés resteraient instables a également rassuré. Les publications d'entreprises enfin, bien que moins enthousiasmantes que lors du trimestre précédent, ont aidé les marchés actions à rebondir. De son côté l'inflation américaine a poursuivi son reflux, l'indice CPI passant de 3.0% à 2.9% et l'indice PCE est resté stable à 2.5%. Même dynamique en zone euro avec une inflation totale passant de 2.6% en juillet à 2.2%. En fin de mois à l'occasion du Symposium de Jackson Hole J Powell a déclaré que « le temps était venu pour la politique monétaire de s'ajuster », confortant le marché dans ses anticipations de baisses de taux.

Dans ce contexte, le S&P 500 termine en hausse de 2.43%, le Nasdaq de 1.18%, l'EuroStoxx 50 de 1.80% et le MSCI Emerging Markets de 1.61% en usd. Le Nikkei est quant à lui en repli de 1.09%. Du côté obligataire, le taux 10 ans allemand est resté stable à 2.30% tandis que le 10 ans US a poursuivi sa baisse s'établissant à 3.90% en fin de mois. Le crédit d'entreprises de bonne qualité progresse de 0.29% en € et de 1.53% aux us. Le crédit à haut rendement affiche quant à lui une progression de 1.15% en € et de 1.59% aux us. Le dollar us se déprécie de 2.05% contre l'euro.

Notre fonds affiche une performance inférieure à celle de son indice de référence sur le mois. A partir du 5 août nous avons accompagné le rebond des marchés en renforçant nos expositions aux actions en ciblant principalement les actions américaines. Parallèlement nous avons soldé notre exposition au secteur de l'énergie en raison de la baisse persistante du prix du pétrole, cela en dépit des tensions géopolitiques. Sur la partie obligataire nous avons pris des profits sur notre sursensibilité aux taux d'intérêts pour revenir à la neutralité.

Septembre 2024

Aux Etats-Unis, l'indice de surprises poursuit son rebond entamé à la mi-juillet. L'assouplissement des conditions financières en cours depuis l'été aux Etats-Unis se diffuse à l'économie réelle à travers la demande de crédit bancaire (crédit à la consommation, crédit hypothécaire). Le lent rééquilibrage du marché du travail et la baisse des matières premières impliquent une désinflation des prix plus rapide que celle des salaires, soutenant à la fois le pouvoir d'achat et la confiance du consommateur. C'est dans ce contexte qu'après plus d'un an de patience, la Fed décide de recalibrer son taux directeur en le réduisant de -0.5%, tout en délivrant un message de confiance dans l'économie américaine. En Europe et au Japon, les indices connaissent de brusques retournements en septembre. Dans la zone Euro, la consommation des ménages et l'investissement ont reculé au second trimestre, et l'indice composite repasse en territoire récessif, tiré par l'enquête d'activité dans l'industrie en Allemagne qui ressort très en deçà des attentes. Au Japon, la consommation et les exportations déçoivent, tandis que la Banque du Japon enclenche la normalisation de sa politique monétaire. La Chine lance, quant à elle, un nouveau train de mesures inédites destinées à relancer son économie. Sur le mois écoulé, la plupart des marchés d'actions progressent à l'exception des valeurs défensives. En particulier, les actions chinoises et les actions émergentes rebondissent respectivement de +23% et de +6%. Les valeurs cycliques et celles de croissance, notamment aux Etats-Unis, progressent entre +2% et +3%, tandis que les marchés européens (-2% à +1%) et japonais (-1%) sous-performent. L'indice obligataire progresse de +1.2%, tiré par les emprunts d'état de longue échéance. Le dollar se replie face à l'euro de près de -1%.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Notre fonds progresse sur septembre mais de manière moins soutenue que son indice de référence. Le début de mois a en effet été difficile pour le fonds, pénalisé par la baisse du Nasdaq et du Nikkei. Nous avons cependant maintenu notre surexposition aux actions et avons introduit une position longue sur le secteur de la santé en complément des actions technologiques. Au sein de la partie obligataire nous avons procédé à quelques ajustements tactiques tout en restant proches de l'indice de référence.

Sur la période, la performance de GROUPAMA Epargne et Retraite Perspective Equilibre -1 s'établit à +16.34% contre +17.52% pour l'indice de référence.

Sur la période, la performance de GROUPAMA Epargne et Retraite Perspective Equilibre -2 s'établit à +18.06% contre +17.52% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA CONVICTIONS - F2D	8 069 268,39	25 818 213,79

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Changements intéressant l'OPC

24 juin 2024

- Changement de dénomination du maître, GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS qui devient GROUPAMA CONVICTIONS ;
- Changement du libellé de la catégorie d'actions F2 du maître dans laquelle le FCPE est investi qui devient l'action F2D.

Frais de gestion

Part 1

Votre FCPE est nourricier du compartiment GROUPAMA CONVICTIONS (catégorie d'actions F2D) de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à 0,00% de l'actif.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 0,47% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Part 2

Votre FCPE est nourricier du compartiment GROUPAMA CONVICTIONS (catégorie d'actions F2D) de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à 1,45% de l'actif.

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à 0,47% TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

Informations réglementaires

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Commissions de mouvement

En conformité avec l'article 314-79 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée au FIA à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- une ' commission de mouvement ' intégralement perçue par le Dépositaire.

La clé de répartition de la commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

Exercice du droit de vote

La politique de vote ainsi que le rapport sur les droits de vote sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion.

Intermédiaires Financiers

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

Frais d'intermédiation

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr

Risque global

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de ce FIA est de l'engagement.

Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient **206 417 922,17** euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (« ESG »)

Les modalités de prise en compte, par la société de gestion, sans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sont disponibles sur son site internet : <http://groupama-am.fr>

Règlement SFDR et taxonomie

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

Traitement des actifs non liquides

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : Néant.

Gestion des liquidités

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC.

L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Gestion des risques

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 99,60%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100,00%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

1 – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

1.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment et conformément aux exigences de la directive SFDR, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité, au niveau de la fixation des objectifs comme de la détermination des rémunérations variables ainsi qu'aux orientations MIF.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2023, 102.4 Mrds d'actifs dont 18% de FIA, 33% d'OPCVM et 49% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- La responsable Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le Responsable de pôle de recherche
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

1.2. Composition de la rémunération

1.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année et qui comprennent pour les fonctions concernées un objectif de durabilité et, pour les gérants de portefeuille, le strict respect du cadre de gestion, du cadre ESG et des politiques en matière de durabilité ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.2.1. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation).

Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de conformité au cadre de gestion (notamment du cadre ESG et des risques de durabilité, respect de la Politique Energie Fossiles, de la Politique d'exclusion des armes controversées, de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM). Ainsi, dans le cadre de la gestion financière d'OPC et en particulier d'OPC justifiant d'un label ISR ou d'OPC ou mandats qui assurent la promotion de caractéristique environnementales ou sociales (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR), les gérants ont pour objectif la performance financière tout en prenant en compte des enjeux extra-financiers dans leurs actes de gestion, qui se traduisent en contraintes dans leur processus d'investissement.

- Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des facteurs de durabilité, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.2.3. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.3. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

- o o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2023 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Seule une recommandation a été émise et adoptée par le Comité des Rémunérations ; Elle ne remet pas en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2023.

Masse salariale 2023	28 674 291 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2023</i>	<i>7 240 169 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2023 (3è tiers)</i>	<i>123 808 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2023 (2è tiers)</i>	<i>85 292 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2021 et versé en 2023 (1er tiers)</i>	<i>218 498 euros</i>

La Masse Salariale 2023 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2023 de l'ensemble du personnel Identifié	15 743 823 euros
Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (50 collaborateurs)	9 135 916 euros
Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques	6 607 907 euros

Mise à jour : Février 2024 – données 2023

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS
sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCPE GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 02 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE



Jean-Marc LECAT

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	206 417 922,17
OPCVM	206 417 922,17
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	206 417 922,17
Créances et comptes d'ajustement actifs	120 055,61
Comptes financiers	1 634 789,3
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 754 844,91
Total de l'actif I+II	208 172 767,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	176 522 346,96
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	31 426 789,63
Capitaux propres I	207 949 136,59
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	207 949 136,59
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	223 630,49
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	223 630,49
Total Passifs : I+II+III+IV	208 172 767,08

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	85 353,96
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	59 690,58
Sous-total produits sur opérations financières	145 044,54
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	145 044,54
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	1 515 077,78
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 003 937,88
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-488 860,1
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-343 815,56
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	84 127,05
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-259 688,51
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	906 662,13
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	906 662,13
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 693,44
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	904 968,69

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	32 301 814,42
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-36 823,44
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	32 264 990,98
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 483 481,53
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	30 781 509,45
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	31 426 789,63

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment GROUPAMA CONVOLUTIONS de la SICAV de droit français GROUPAMA SELECTION. Son objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite, 50% MSCI EMU clôture J-1 (dividendes nets réinvestis) 50% Bloomberg Euro Aggregate clôture J-1 (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) afin de valoriser la durabilité des entreprises. La performance du FCPE pourra être différente de celle de son maître, compte tenu de ses propres frais de gestion et de son indicateur de référence.

A la différence de son maître, l'indicateur de référence du FCPE est calculé J-1.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	217 207 208,45	242 064 046,42	196 845 222,13	192 348 797,29	207 949 136,59
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1 en EUR					
Actif net	46 872 269,47	49 854 672,88	34 379 638,8	34 512 480,89	28 977 695,36
Nombre de titres	2 319 141,8204	2 260 253,5714	1 927 598,3697	1 898 072,3354	1 369 799,4548
Valeur liquidative unitaire	20,21	22,05	17,83	18,18	21,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	,1	,63	2,75	-,11	,09
Capitalisation unitaire sur revenu	-,02	-,08	-,15	-,26	-,27
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2 en EUR					
Actif net	170 334 938,98	192 209 373,54	162 465 583,33	157 836 316,4	178 971 441,23
Nombre de titres	4 824 576,3022	4 916 684,8175	5 083 881,8768	4 775 031,5105	4 586 620,4519
Valeur liquidative unitaire	35,30	39,09	31,95	33,05	39,02
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	,55	1,11	4,89	-,19	,16
Capitalisation unitaire sur revenu	,34	,39	,09		,02

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

☐ Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Premier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

☐ Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

☐ Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

☐ Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - ☐ sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - ☐ en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

☐ Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

☐ Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

☐ Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

□ Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- Pour les contrats à terme ferme au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- Pour les contrats à terme conditionnel en équivalent sous-jacent
- Pour les swaps au nominal du contrat
- Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :
- Méthode des coupons courus.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

□ Méthode de calcul des frais de gestion

- Pour la part 1 : Frais directs maximum : 1.45% TTC l'an de l'actif net à la charge du FCPE
- Pour la part 2 : Frais directs maximum : 0.90% TTC l'an de l'actif net à la charge de l'entreprise
- Frais indirects : 0,45%
- Frais indirects pondérés par investissement en OPC sous-jacents maximum

Les honoraires du Contrôleur Légal des Comptes sont à la charge de la société de gestion.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion du compartiment maître GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS (catégorie d'actions F2) :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ; des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Action F2

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum 0,25% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum 0,20% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument maximum Futures et options : 1€ par lot maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

<i>Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux maximum Barème</i>
<i>Actions et assimilés</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0,10% TTC</i>
<i>Obligations convertibles</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0,05% TTC</i>
<i>Obligations d'entreprise</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0,05% TTC</i>
<i>Obligations d'Etat</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0,03% TTC</i>
<i>Change dont de gré à gré (OTC)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0,005% TTC</i>
<i>Swaps de taux d'intérêt (IRS)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0,02% TTC</i>
<i>Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>0,03% TTC</i>
<i>Dérivés Listés (par lot)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>2€</i>

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	Capitalisation	Capitalisation
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	Capitalisation	Capitalisation

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	192 348 797,29
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 063 021,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-35 290 519,59
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-343 815,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	906 662,13
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	32 264 990,98
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	207 949 136,59

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1		
Parts souscrites durant l'exercice	171 110,2925	3 089 278,56
Parts rachetées durant l'exercice	-699 383,1731	-14 019 324,06
Solde net des souscriptions/rachats	-528 272,8806	-10 930 045,5
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 369 799,4548	
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2		
Parts souscrites durant l'exercice	403 894,8669	14 973 742,78
Parts rachetées durant l'exercice	-592 305,9255	-21 271 195,53
Solde net des souscriptions/rachats	-188 411,0586	-6 297 452,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 586 620,4519	

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1 990000125959	Capitalisation	Capitalisation	EUR	28 977 695,36	1 369 799,4548	21,15
GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2 990000089239	Capitalisation	Capitalisation	EUR	178 971 441,23	4 586 620,4519	39,02

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées						
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1 634,79				1 634,79
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					1 634,79

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1 634,79						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	1 634,79						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers	694,29				
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	694,29				

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR00140066R6	GROUPAMA CONVICTIONS - F2D	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Diversifiés	France	EUR	206 417 922,17
Total						206 417 922,17

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	74 920,46
	Souscriptions à recevoir	45 135,15
Total des créances		120 055,61
Dettes		
	Rachats à payer	188 293,12
	Frais de gestion fixe	35 337,37
Total des dettes		223 630,49
Total des créances et des dettes		-103 574,88

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	484 638,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	4 221,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			206 417 922,17
Instruments financiers à terme	FR00140066R6	GROUPAMA CONVICTIONS - F2D	206 417 922,17
Total des titres du groupe			206 417 922,17

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-259 688,51
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-259 688,51
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-259 688,51

Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	-376 798,17
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-376 798,17
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-376 798,17
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-376 798,17
Total	-376 798,17
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	117 109,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	117 109,66
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	117 109,66
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	117 109,66
Total	117 109,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	904 968,69
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	904 968,69
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	904 968,69

Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	126 549,67
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	126 549,67
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	126 549,67
Affectation : Distribution Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes Capitalisation	126 549,67
Total	126 549,67
* Information relative aux acomptes versés Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	778 419,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	778 419,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	778 419,02
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	778 419,02
Total	778 419,02
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			206 417 922,17	99,26
OPCVM			206 417 922,17	99,26
Gestion collective			206 417 922,17	99,26
GROUPAMA CONVICTIONS - F2D	EUR	1 872 101,59 78	206 417 922,17	99,26
Total			206 417 922,17	99,26

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	206 417 922,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	1 754 844,91
Autres passifs (-)	-223 630,49
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	207 949 136,59

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	EUR	1 369 799,4548	21,15
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	EUR	4 586 620,4519	39,02

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE

COMPTES ANNUELS

29/09/2023

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	190 959 088,62	195 308 010,78
OPC MAÎTRE	190 959 088,62	195 308 010,78
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	5 038,01	126 098,98
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 038,01	126 098,98
COMPTES FINANCIERS	1 558 386,71	1 599 491,43
Liquidités	1 558 386,71	1 599 491,43
TOTAL DE L'ACTIF	192 522 513,34	197 033 601,19

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	193 971 587,65	166 476 074,75
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 161 529,73	30 200 247,61
Résultat de l'exercice (a,b)	-461 260,63	168 899,77
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	192 348 797,29	196 845 222,13
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	173 716,05	188 379,06
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	173 716,05	188 379,06
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	192 522 513,34	197 033 601,19

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	41 419,50	3 347,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	571 519,14
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	466,90	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	41 886,40	574 866,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	4 175,29
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	4 175,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	41 886,40	570 690,85
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 960 789,64	1 615 938,25
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	1 436 048,65	1 167 725,48
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-482 854,59	122 478,08
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	21 593,96	46 421,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-461 260,63	168 899,77

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

▮ Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

=> Premier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie :

=> Dernier cours du jour de valorisation.

- Valeurs négociées dans la zone Amérique :

=> Dernier cours de la veille du jour de valorisation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre valeurs Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

▮ Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

▮ Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

▮ Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :

▮ sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;

▮ en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

▮ Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectuent suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).

- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

▮ **Opérations à terme ferme et conditionnelles**

- Les contrats à terme ferme sur les marchés dérivés sont évalués au cours de compensation de la veille.
- Les options sur les marchés dérivés sont évaluées au cours de clôture de la veille.

▮ **Acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts contractuels

▮ **Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :**

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps** au nominal du contrat
 - **Méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe :**
 - Méthode des coupons courus.

Frais de gestion

▮ **Méthode de calcul des frais de gestion**

- Pour la part 1 : Frais directs maximum : 1.45% TTC l'an de l'actif net à la charge du FCPE
- Pour la part 2 : Frais directs maximum : 0.90% TTC l'an de l'actif net à la charge de l'entreprise
- Frais indirects : 0,45%
- Frais indirects pondérés par investissement en OPC sous-jacents maximum

Les honoraires du Contrôleur Légal des Comptes sont à la charge de la société de gestion.

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion du compartiment maître GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS (catégorie d'actions F2) :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- *des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*

des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Actions F2

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème	
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux	maximum
		0,25 % TTC	
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux	maximum
		0,20 % TTC	

Commission de mouvement perçue par	Prélèvement sur chaque	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC
------------------------------------	------------------------	--

Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument maximum Futures et options : 1€ par lot maximum	***
Commission de surperformance	Actif net	Néant	

- Commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion

Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion Par type d'instrument		Taux maximum Assiette	barème
Actions et assimilés	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 0,10% TTC
Obligations convertibles	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 0,05% TTC
Obligations d'entreprise	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 0,05% TTC
Obligations d'Etat	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 0,03% TTC
Change dont de gré à gré (OTC)	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 0,005% TTC
Swaps de taux d'intérêt (IRS)	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 0,02% TTC
Credit default swaps (CDS) et Asset Back Security (ABS)	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 0,03% TTC
Dérivés Listés (par lot)	Prélèvement sur transaction	sur	chaque 2€

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	Capitalisation	Capitalisation
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	196 845 222,13	242 064 046,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	14 314 584,60	23 510 005,39
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-24 962 310,75	-24 520 056,17
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	35 552 766,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 186 869,24	-5 903 469,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-671,69	-60 553,48
Différences de change	-54 352,83	100 965,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 876 049,66	-74 020 960,24
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-12 846 314,05	-20 722 363,71
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	20 722 363,71	-53 298 596,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-482 854,59	122 478,08
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	192 348 797,29	196 845 222,13

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

	29/09/2023	30/09/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	14 314 584,60	23 510 005,39
Versements de la réserve spéciale de participation	311 495,45	1 296 863,71
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	4 442 052,36	10 295 878,30
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	1 630 581,60	1 015 654,20
Abondements de l'entreprise	2 108 436,26	3 943 684,71
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	5 822 018,93	6 957 924,47
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>104 993,73</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	24 962 310,75	24 520 056,17
Rachats	15 170 508,60	15 257 573,03
Transferts à destination d'un autre OPC	9 791 802,15	9 262 483,14

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	701 174,01	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	5 038,01
TOTAL DES CRÉANCES		5 038,01
DETTES		
	Rachats à payer	89 187,87
	Frais de gestion fixe	84 528,18
TOTAL DES DETTES		173 716,05
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-168 678,04

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1		
Parts souscrites durant l'exercice	142 604,8613	2 550 183,53
Parts rachetées durant l'exercice	-172 130,8956	-3 156 610,89
Solde net des souscriptions/rachats	-29 526,0343	-606 427,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 898 072,3354	
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2		
Parts souscrites durant l'exercice	354 586,7350	11 764 401,07
Parts rachetées durant l'exercice	-663 437,1013	-21 805 699,86
Solde net des souscriptions/rachats	-308 850,3663	-10 041 298,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 775 031,5105	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/09/2023
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	524 740,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			190 959 088,62
	FR00140066R6	GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS F2	190 959 088,62
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			190 959 088,62

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-461 260,63	168 899,77
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-461 260,63	168 899,77

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-495 061,72	-308 084,35
Total	-495 061,72	-308 084,35

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	33 801,09	476 984,12
Total	33 801,09	476 984,12

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 161 529,73	30 200 247,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 161 529,73	30 200 247,61

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-209 861,15	5 304 331,53
Total	-209 861,15	5 304 331,53

	29/09/2023	30/09/2022
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-951 668,58	24 895 916,08
Total	-951 668,58	24 895 916,08

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	209 527 572,54	217 207 208,45	242 064 046,42	196 845 222,13	192 348 797,29
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1 en EUR					
Actif net	0,00	46 872 269,47	49 854 672,88	34 379 638,80	34 512 480,89
Nombre de titres	0,00	2 319 141,8204	2 260 253,5714	1 927 598,3697	1 898 072,3354
Valeur liquidative unitaire	0,00	20,21	22,05	17,83	18,18
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,10	0,63	2,75	-0,11
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,02	-0,08	-0,15	-0,26
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2 en EUR					
Actif net	209 527 572,54	170 334 938,98	192 209 373,54	162 465 583,33	157 836 316,40
Nombre de titres	6 195 891,1559	4 824 576,3022	4 916 684,8175	5 083 881,8768	4 775 031,5105
Valeur liquidative unitaire	33,81	35,30	39,09	31,95	33,05
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,33	0,55	1,11	4,89	-0,19
Capitalisation unitaire sur résultat	0,50	0,34	0,39	0,09	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS F2	EUR	2 045 844,1035	190 959 088,62	99,28
TOTAL FRANCE			190 959 088,62	99,28
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			190 959 088,62	99,28
TOTAL Organismes de placement collectif			190 959 088,62	99,28
Créances			5 038,01	0,00
Dettes			-173 716,05	-0,09
Comptes financiers			1 558 386,71	0,81
Actif net			192 348 797,29	100,00

Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 2	EUR	4 775 031,5105		33,05
Parts GROUPAMA EPARGNE RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE 1	EUR	1 898 072,3354		18,18

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE Part 2 Code AMF : 99000089239 (C - EUR)

Société de gestion : **GROUPAMA ASSET MANAGEMENT**
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE) . Ce produit est nourricier de GROUPAMA CONVICTIONS - Part F2D (FR00140066R6)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World en euros (clôture - dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC, sur les marchés actions et obligataires sans zone géographique prépondérante, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Le produit a pour objet, la gestion d'un portefeuille diversifié d'OPC de taux et d'actions sans zone géographique prépondérante. Le produit sera en permanence investie à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. Les investissements via des OPC, porteront sur des émissions de catégorie « investment grade » (catégorie d'investissements) ou équivalent (Standard and Poor's ou considérées équivalentes par la société de gestion). Le produit pourra détenir, via des OPC, jusqu'à 30 % de ses actifs en obligations à haut rendement (Segment High Yield « Speculative grade » correspondant à une

notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's et à Baa3 chez Moody's ou notation estimée équivalente par la société de gestion).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 2 et 8.

Le produit est exposé entre 20% et 80% de son actif net aux actions et entre 20% et 80% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, éventuellement par l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

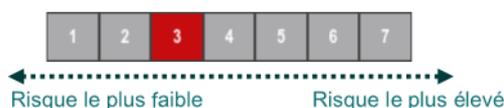
Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est dédiée aux salariés et retraités des sociétés du groupe GROUPAMA..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserveriez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	4 960 €	4 910 €
	Rendement annuel moyen	-50,41 %	-13,25 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 090 €	9 370 €
	Rendement annuel moyen	-19,06 %	-1,28 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 240 €	11 810 €
	Rendement annuel moyen	2,44 %	3,39 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 120 €	13 590 €
	Rendement annuel moyen	21,23 %	6,33 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 05/2024. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 03/2019 et 03/2024.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	166 €	373 €
Incidence des coûts annuels*	1,67 %	0,69 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,08 % avant déduction des coûts et de 3,39 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1,25 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	125 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,38 % de la valeur de votre investissement par an.	37 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	4 €

Coûts accessoires

Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €
-------------------------------	--	-----

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**Période de détention recommandée : 5 ans***

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

- Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9
- Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »
- Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de comptes. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé de 16 membres salariés du groupe porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du groupe, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Comité de groupe et 8 membres représentant le groupe, désignés par les directions des entités du groupe.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PERSPECTIVE EQUILIBRE Part 1 Code AMF : 990000125959 (C - EUR)

Société de gestion : **GROUPAMA ASSET MANAGEMENT**
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 24 juin 2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement d'Entreprises (FCPE) . Ce produit est nourricier de GROUPAMA CONVICTIONS - Part F2D (FR00140066R6)

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidités à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Rappel des objectifs du maître : L'objectif de gestion est de chercher à obtenir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, composé à 50% du MSCI World en euros (clôture - dividendes nets réinvestis) et 50% du Bloomberg Euro Aggregate (clôture - coupons réinvestis), sur la durée de placement recommandée, supérieure à 3 ans. Pour cela, le gérant pourra intervenir, au moyen d'une gestion active et profilée en OPC, sur les marchés actions et obligataires sans zone géographique prépondérante, dont les sous-jacents répondent à des caractéristiques ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance).

Rappel de la stratégie d'investissement du maître :

Le produit a pour objet, la gestion d'un portefeuille diversifié d'OPC de taux et d'actions sans zone géographique prépondérante. Le produit sera en permanence investie à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères ESG (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les OPCVM pourront s'appuyer sur des approches ESG différentes, ce qui constitue une limite de cette stratégie ESG. Les investissements via des OPC, porteront sur des émissions de catégorie « investment grade » (catégorie d'investissements) ou équivalent (Standard and Poor's ou considérées équivalentes par la société de gestion). Le produit pourra détenir, via des OPC, jusqu'à 30 % de ses actifs en obligations à haut rendement (Segment High Yield « Speculative grade » correspondant à une

notation inférieure à BBB- chez Standard & Poor's et à Baa3 chez Moody's ou notation estimée équivalente par la société de gestion).

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de toutes zones géographiques.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 2 et 8.

Le produit est exposé entre 20% et 80% de son actif net aux actions et entre 20% et 80% aux produits de taux de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 100% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts en adressant vos demandes de rachats de parts, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, éventuellement par l'intermédiaire de votre entreprise, au plus tard la veille du jour de valorisation, à Groupama Epargne Salariale. Les rachats sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué dans un délai n'excédant pas un mois après l'établissement de la valeur liquidative suivant la réception de la demande de rachat.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Cette part est dédiée aux anciens salariés des sociétés du groupe GROUPAMA..

Dépositaire : CACEIS BANK

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le règlement, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet du teneur de comptes Groupama Epargne Salariale www.groupama-es.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-es.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserveriez le produit sur une période de 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Rappel des risques du maître :

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit.

Veillez vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	4 000 €	4 070 €
	Rendement annuel moyen	-59,98 %	-16,46 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 980 €	9 050 €
	Rendement annuel moyen	-20,19 %	-1,97 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 230 €	11 470 €
	Rendement annuel moyen	2,33 %	2,77 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 970 €	13 300 €
	Rendement annuel moyen	19,73 %	5,86 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 12/2021 et 05/2024. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 07/2014 et 07/2019. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 07/2015 et 07/2020.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	309 €	1 236 €
Incidence des coûts annuels*	3,12 %	2,18 % chaque année

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,96 % avant déduction des coûts et de 2,77 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	1,25 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	125 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,83 % de la valeur de votre investissement par an.	180 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,04 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	4 €

Coûts accessoires

Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €
-------------------------------	--	-----

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?**Période de détention recommandée : 5 ans***

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

*Hors durée de blocage de votre dispositif d'épargne salariale ou de retraite (5 ans pour le PEE, jusqu'à la retraite pour le PERCO et le plan d'épargne retraite).

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit dans votre plan d'épargne salariale (PEE, PERCOL), vous pouvez adresser celle-ci :

- Par courrier : Groupama Épargne Salariale – Service clients – 46 rue Jules Méline -53098 LAVAL Cedex 9
- Par téléphone : 01 43 60 43 60 (non surtaxé) puis touche « Réclamation »
- Par le formulaire de contact sur notre site Internet www.groupama-es.fr rubrique "Contact".

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour accéder au règlement, au document d'informations clés, aux rapports financiers et aux autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès du teneur de comptes. Pour accéder aux performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi qu'aux scénarios de performance mensuels, veuillez vous connecter à votre accès dédié sur le site www.groupama-es.fr.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Teneur de comptes : GROUPAMA EPARGNE SALARIALE

Composition du conseil de surveillance : Le conseil est composé de 16 membres salariés du groupe porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du groupe, désignés par les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Comité de groupe et 8 membres représentant le groupe, désignés par les directions des entités du groupe.

Dénomination du produit : GROUPAMA EPARGNE
& RETRAITE
PERSPECTIVE
EQUILIBRE

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 0%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Exercice comptable	Indicateurs ESG	Fonds
09/2023 - 09/2024	Pourcentage de fonds labellisés ISR (%)	95,78
09/2022 - 09/2023	Pourcentage de fonds labellisés ISR (%)	91,40

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	0%
--	-----------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 : Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (Tonne de CO2 équivalente)	50 817,97	92 769,85		
		Émissions de GES de niveau 2 (Tonne de CO2 équivalente)	7 836,68	14 415,55		
		Émissions de GES de niveau 3 (Tonne de CO2 équivalente)	290 652,75	1 638 135,22		
		Émissions totales de GES (Tonne de CO2 équivalente)	362 797,89	1 745 320,97		

	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	269,88	1 245,63		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes de CO2 équivalent par M EUR investi)	518,81	1 502,51		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (Pourcentage)	7,07	5,71		
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (Pourcentage)	1,38	0,23		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (Gigawatt par M EUR de CA Emetteur)	0,18	0,17		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (Pourcentage)	1,04	1,04		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	1 106,40	218,12		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (Tonnes par M EUR)	73 884,53	2 323 231,38		

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (Pourcentage)	11,85	9,82		
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (Pourcentage)	0,07	0,18		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (Pourcentage)	5,01	3,75		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (Pourcentage)	24,20	4,13		
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (Pourcentage)	0,00	0,00		
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Pourcentage)	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national. (Pourcentage)	N/A	N/A		

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	11,89

Pour ce PAI, nous utilisons un proxy qui mesure la consommation d'eau liée au processus de production (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires.

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	21,42

Pour ce PAI, nous utilisons un proxy qui mesure le taux d'accident par nombre de jour travaillé.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2023 au 30/09/2024

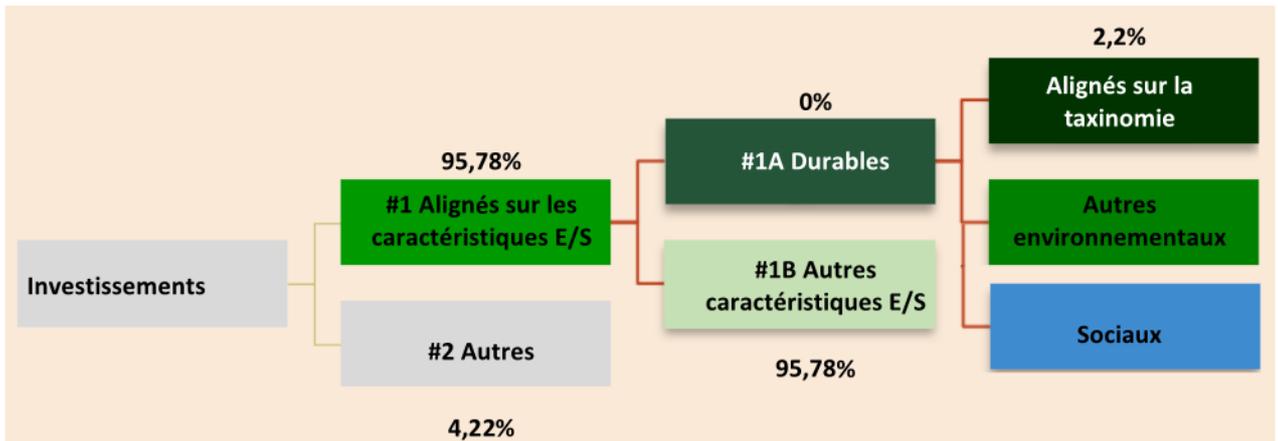
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GROUPAMA EURO BOND - OSC	OPC	8.53%	France
GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY - OSC	OPC	6.75%	France
GROUPAMA EURO BOND - OAC	OPC	6.51%	France
GROUPAMA EURO GOVIES - OSC	OPC	6.43%	France
GROUPAMA US STOCK - OSC	OPC	6.16%	France
AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ACC	OPC	5.96%	Irlande
GROUPAMA AMERICA ACTIVE EQUITY - OAC	OPC	5.86%	France
AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ACC	OPC	5.74%	Luxembourg
GROUPAMA EURO GOVIES - OAC	OPC	5.13%	France
GROUPAMA US STOCK - OAC	OPC	4.73%	France
GROUPAMA EURO CREDIT - OAC	OPC	4.71%	France
GROUPAMA EURO CREDIT - OSC	OPC	4.31%	France
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI-C	OPC	3.77%	Luxembourg
GROUPAMA ULTRA SHORT TERM - IC	OPC	3.24%	France
GROUPAMA EURO CREDIT SHORT DURATION - OSC	OPC	1.74%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

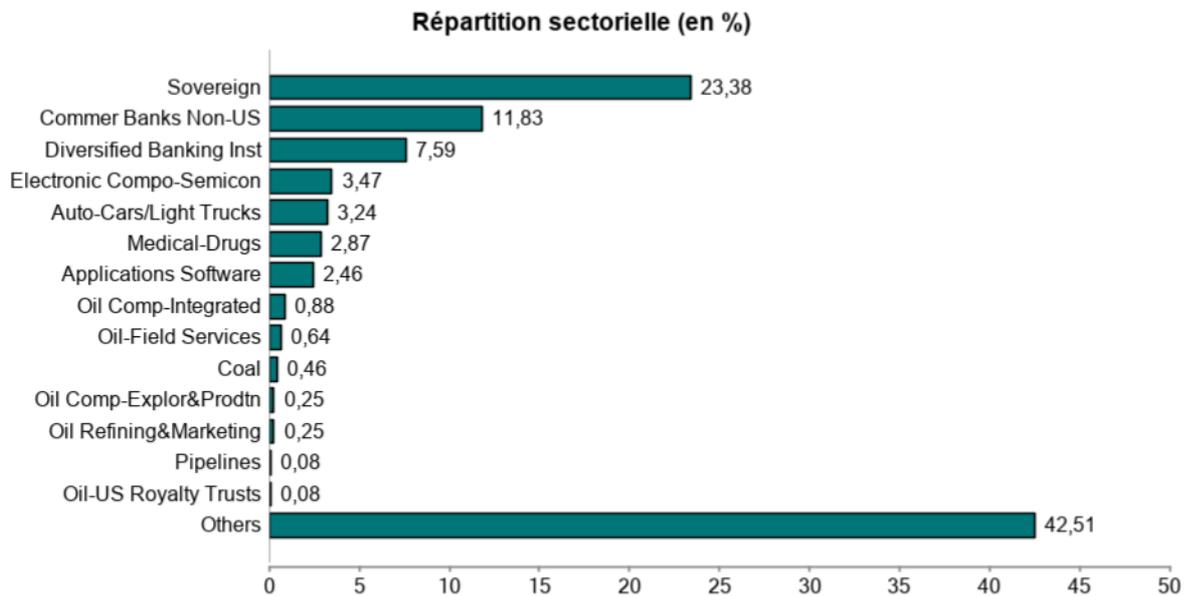
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

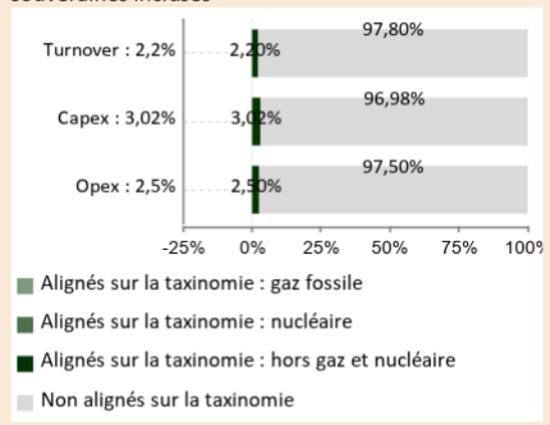
● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie** de l'UE ?**

- Oui**
- Nucléaire** **Gaz fossile**
- Non**

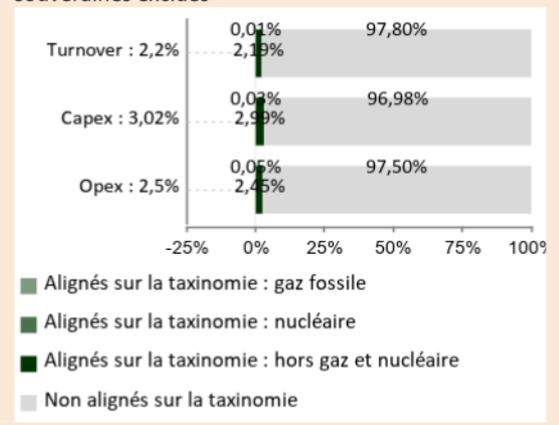
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	1,23%
--	-------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2024	2,2%
2023	-



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
--	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
--	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

La prise en compte des critères ESG se fait à travers les investissements dans des OPCVM labellisés ISR. En particulier, le compartiment est en permanence investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des OPCVM labellisés ISR. La sélection de ces OPCVM repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les éléments suivants seront vérifiés : existence, publicité et cohérence avec la politique de Groupama AM en matière de risque de durabilité.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif

GROUPAMA SELECTION

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA SELECTION constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 3 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE

Jean-Marc LÉCAT



GROUPAMA SELECTION

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTION DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 3 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Virginie GAITTE



Jean-Marc LECAT